

ORDONNANCE COLLECTIVE

URGENCE - CONDITION FÉBRILE – ACÉTAMINOPHÈNE - IBUPROFÈNE

Validé par Dre Marie-Laure Collinge, chef médical des urgences

Maryse Grégoire, conseillère cadre clinique DSI

Date d'entrée en vigueur 2018-05-08

Incluant un protocole Oui Non

Approuvé par CMDP

Direction des soins infirmiers

Date de révision [Choisissez la date](#)

Date de péremption 2021-05-08

IMPORTANT : Valide pour 24 heures et à l'urgence seulement

1. Objet

1.1 Description

- Évaluation et intervention de l'infirmière lors de condition fébrile.
- Procéder à l'administration d'acétaminophène/ibuprofène chez la clientèle visée.

1.2 But

- Rendre l'utilisateur confortable lors de condition fébrile

2. Professionnels habilités

- Infirmières des urgences ayant reçu la formation nécessaire à l'application de cette ordonnance

3. Activités réservées

3.1 Professionnel visé par l'ordonnance collective

- Infirmières
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
 - Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon l'ordonnance.
 - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
 - Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier.

4. Secteurs d'activités visés

- Urgences du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

5. Médecin répondant

- Équipe médicale traitante (médecin à l'urgence)

6. Indications et conditions d'initiation

6.1 Groupes de personnes visées

6.1.1 Acétaminophène

- Adultes et enfants de **3 mois et plus** inscrits à l'urgence et présentant une condition fébrile **supérieure à 38 °C (adulte : buccale /enfant : rectale)**.

6.1.2 Ibuprofène

- Administrer l'ibuprofène **minimalement 30 à 60 minutes** après l'administration de l'acétaminophène pour les adultes et enfants de **6 mois et plus** si la température persiste (buccale supérieure ou égale à 38 °C ou rectale supérieure ou égale à 38,5 °C).
- Pour les enfants de **3 mois à 6 mois**, aviser le médecin de l'urgence **si la température persiste et que l'usager est inconfortable après l'administration de l'acétaminophène**, au besoin, l'ibuprofène sera prescrite en ordonnance individuelle.

6.2 Conditions à l'application de l'ordonnance

- Se référer à la section 6.1.

7. Contre-indications et limites

7.1 Acétaminophène

- Allergie à l'acétaminophène
- Enfants de moins de 3 mois
- Insuffisance hépatique
- Possibilité d'intoxication ou surdosage à l'acétaminophène

ALERTE

La prise de température rectale **ET** l'administration **intrarectale** de médicaments sont contre-indiquées dans les cas suivants :

- Usager avec diminution de plaquettes
- Usager avec chirurgie rectale récente (moins de 6 semaines)
- Usager ayant reçu de la chimiothérapie dans les 3 derniers mois
- Usager ayant reçu l'ordre du médecin de ne pas prendre la température rectale (immunosupprimés ex. : leucémie chronique ou lymphome)
- Usager connu neutropénique
- Usager connu hémophile

7.1.1 Ibuprofène

- Sensibilité ou allergie connue à l'ibuprofène (Motrin, Advil) **ou** à l'AAS (Aspirine) ou tout autre AINS
- Enfant de moins de 6 mois
- Saignement actif
- Hypertension artérielle
- Insuffisance rénale
- Insuffisance cardiaque
- Insuffisance hépatique importante ou en évolution
- Enfant avec suspicion, contact ou atteint de varicelle active (syndrome de Reye).
- Prise de d'AAS (Aspirine), de Lithium, de warfarine (Coumadin), de clopidrogel (Plavix), ticagrelor (Brilinta) de dabigatran (Pradaxa), de rivaroxaban (Xarelto) et d'apixaban (Eliquis), edoxaban (Lixiana) ou de tout autre anticoagulant.
- Grossesse
- Situation clinique suggérant de garder l'usager à jeun (fracture ou chirurgie probable).
- Usager ayant reçu de l'ibuprofène dans les **4 heures (adultes) ou les 6 heures (enfants)** précédant votre évaluation. **Si prise de d'autres AINS : vérifier le délai d'administration (attention : Attention, certains AINS sont administrés aux 24 heures).**
- Maladie de l'appareil digestif : vomissement, dyspepsie, saignement digestif, maladie de Crohn, colite ulcéreuse, ulcère, etc. ou condition médicale particulière.
- Lupus erythémateux dissimulé ou connectivites autres (risque de méningite aseptique).
- Antécédent récent syndrome coronarien aigu ou AVC (moins d'un an).
- Usagers immunosupprimés, chimiothérapie, immunosupresseurs, neutropéniques.

8. Procédure

1. Évaluer sommairement l'usager incluant :
 - a. Prise de signes vitaux (tension artérielle, pouls, respiration et température (rectale pour les enfants et buccale pour les adultes))
 - b. Évaluation de la douleur à l'aide d'une échelle validée (annexes B et C)
 - c. Vérification allergie
2. Prendre le poids de l'enfant en kg (0 à 18 ans) et le noter.
3. Valider avec l'usager (parent) le ou les médicaments usuels pris dans les derniers **12 heures**. Plus précisément, les médicaments pris par l'usager en lien avec sa douleur dans les derniers **24 à 48 heures** (lié au risque d'intoxication).
4. Administrer l'acétaminophène, **selon posologie indiquée à la section 8.1.1**, pour condition fébrile supérieure à 38 °C (température buccale pour adulte et température rectale pour enfant) ou à 37,8 °C (rectale) pour les 65 ans et plus.
5. Réévaluer la température 30 à 60 minutes (pic d'action) après l'administration de l'acétaminophène.
6. Administrer l'ibuprofène si la température persiste (buccale supérieure ou égale à 38 °C ou rectale supérieure ou égale 38,5 °C)

Condition : s'assurer qu'une dose d'acétaminophène a déjà été administrée auparavant.

7. Documenter l'ordonnance collective au dossier de la façon suivante :

- a. Sur la feuille d'ordonnances pharmaceutiques préimprimée *Condition fébrile – Acétaminophène – Ibuprofène - Urgence* (OPI-ER-006).
 - Inscrire le nom du médicament, la dose, la voie d'administration, la fréquence et le poids.
 - Inscrire selon l'ordonnance collective OC-ER-007 et signer l'ordonnance.
- b. Sur le profil pharmaceutique :
 - Transcrire l'ordonnance au profil selon la procédure habituelle
 - L'intervenant qui administre la médication l'enregistre au profil selon la procédure habituelle
- c. Sur la feuille de notes d'observations de l'infirmière, inscrire :
 - Les éléments de l'évaluation qui justifient l'application de l'ordonnance collective
 - Les interventions posées en fonction des évaluations requises
 - Les résultats (ex. : réactions de l'utilisateur, efficacité du traitement, effets secondaires, etc.)

8.1 Posologie**8.1.1 Acétaminophène**

NOTE : Si une dose a été donnée à la maison dans la dernière heure, l'infirmière peut compléter la dose au besoin selon le poids.

- **Adulte (poids de 50 kg et plus)**

→ Acétaminophène 650 mg **PO ou IR** aux 4 heures au besoin

Maximum : 4 g/24 h

- **Enfant de 3 mois et plus ou adulte de moins de 50 kg**

→ Acétaminophène (15 mg/kg/dose) **PO ou IR** aux 4 heures PRN

Maximum : 5 doses/24 h (75 mg/kg/jour) MAX : 650 mg/dose et 4 g/jour

Pour la voie INTRARECTALE, se référer au tableau des doses en fonction du poids pour la clientèle pédiatrique et adulte de moins de 50 kg (annexe a).

- Validité de l'ordonnance : 24 heures

**** Arrondir à la dose inférieure le plus près de celle calculée selon la disponibilité des présentations disponibles. Ne pas prescrire des doses avec des décimales. ****

Présentations d'acétaminophène disponibles au CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- ✓ suspension 80 mg/mL
- ✓ comprimé croquable de 80 mg
- ✓ comprimés de 325 mg et 500 mg
- ✓ suppositoires de 120 mg, 325 mg, 650 mg

8.1.2 Ibuprofène

- **Pédiatrie (6 mois à 18 ans) ou adulte de moins de 60 kg :**

→ Ibuprofène (**10 mg/kg/dose**) **PO ou IR** aux 6 heures au besoin

Maximum : 40 mg/kg/jour pour un MAXIMUM de 600 mg/dose et 2400 mg/jour

- Validité de l'ordonnance : 24 heures

■ **Adulte (60 kg et plus)**

→ Ibuprofène **600 mg PO ou IR** aux **6 heures au besoin**

Maximum : 600 mg/dose

- Validité de l'ordonnance : 24 heures

**** Arrondir à la dose inférieure le plus près de celle calculée selon la disponibilité des présentations disponibles. Ne pas prescrire des doses avec des décimales. ****

Présentations d'IBUPROFÈNE disponibles au CIUSSS de l'Estrie – CHUS:

- ✓ suspension 40 mg/mL : pour la voie ORALE et INTRARECTALE
- ✓ comprimés de 200 mg, 300 mg, 400 mg et 600 mg

9. Sources

1. Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Association des pharmaciens du Canada, 42^e édition, 2007
2. Tableau des doses en fonction du poids pour la clientèle pédiatrique (ND07112a)-Pharmacie CHUS-2007
3. Drugdex system. Thompson micromedex, Greenwood Village, Colorado. Monographies 2007
4. Pediatric dosage handbook. 14^e édition, 2007-2008
5. Up to date 16 mars 2016
6. CHUS (2016). O.C. urgence-03. Intervention lors de condition fébrile
7. CSSS des Sources (2013). Administration de l'acétaminophène (Tyléol) C-16
8. CSSS des Sources (2014). Administration d'ibuprofène chez un usager à l'urgence
9. CSSS du Granit (2011). Administrer une médication acétaminophène. OC-0007
10. CSSS de Coaticook (2013). Administration d'acétaminophène, COA042009
11. CSSS de Coaticook (2010). Administration d'ibuprofène, COA092009
12. CSSS Memphrémagog (2007). Administrer un médicament (per os ou par voie rectale) Ibuprofène (A-1.18.H)
13. CSSS Brome-Missisquoi-Perkins (2015). Initier l'Ibuprofène chez l'enfant fébrile. OC : URG-04

10. Processus d'élaboration

10.1 Rédaction

Nom : Grégoire Prénom : Maryse , CCC DSI Date : 2017-05

10.2 Consultation/collaboration

Nom : D^{re} Collinge Prénom : Marie-Laure , Chef médical des urgences Date : 2017-05

- Comité de développement et de suivi des ordonnances collectives des urgences (2017-05-12)

10.3 Approbation

- Comité pharmacologique (si l'ordonnance implique l'utilisation de médicament)
- Comité de Gestion des outils cliniques (CGOC)

11. Processus d'autorisation

Nom, prénom : D^{re} Robinson, Martine Signature : Document original signé , pour le Président du CMDP Date : 2018-05-08

Nom, prénom : Coleman, Robin Marie Signature : Document original signé , Directrice des soins infirmiers Date : 2018-04-27

12. Historique des révisions

Nom : Grégoire Prénom : Maryse Date : 2017-05-31

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Nom : Prénom : Date :

Annexe A - Tableau des doses en fonction du poids pour la clientèle pédiatrique ou adulte de moins de 50 kg (acétaminophène par voie rectale)

DOSE MAXIMALE : 5 DOSES/24 h (75 mg/kg/jour) MAX : 650 mg/dose et 4 g/jour

| Poids (kg) | Dose (mg) | Suppositoire** ou solution à 80 mg/mL par voie rectale |
|---------------|---------------|--|
| Moins que 3,8 | 15 mg/kg/dose | Solution à 80 mg/mL par voie rectale |
| 3,8 à 4,9 | 60 | ½ suppositoire de 120 mg |
| 5 à 7,4 | 80 | 1 mL de solution |
| 7,5 à 9,9 | 120 | 1 suppositoire de 120 mg |
| 10 à 14,9 | 162,5 | ½ suppositoire de 325 mg |
| 15 à 19,9 | 240 | 2 suppositoires de 120 mg |
| 20 à 29,9 | 325 | 1 suppositoire de 325 mg |
| 30 à 39,9 | 487,5 | 1 ½ suppositoire de 325 mg |
| 40 à 49,9 | 650 | 1 suppositoire de 650 mg |

** Si ½ suppositoire est nécessaire, il doit être coupé sur le sens de sa longueur afin de s'assurer d'avoir la ½ dose complète.